

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 08 septembre 2025

N° CM08092025-07
NB

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois de septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 02 septembre 2025
Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M. JC. MARCHAND, Mme L. AVOINE, M. A. GUILLOTEAU, Mme MN. FRADIN, M. C. PELLETIER, Mme N. FIORI, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB. VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M. D. HERAUD, Mme E. LORIEAU NUÑEZ, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M. J. LANDA, Mme M. LERAY, Mme E. RABILIER, M. P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M. D. DOLÉ, M. J. BALLAY, M. M. PRAUD, M. K. SERIN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M. N. GODET	Procuration à	Mme L. VILLATEAU
M F. RABAUD	Procuration à	M. JC. MARCHAND
Mme E. BILLEAUD	Procuration à	Mme I. BROSSET
M N. RIPAULT	Procuration à	M. P. BOUSSEAU
M. JM. BEAUFFRETON	Procuration à	M. K. SERIN
Mme M. RANGEARD	Procuration à	M. D. DOLE

Absent :

Secrétaire : M. A. GUILLOTEAU

OBJET : SECTEUR LES TERRASSES – ACQUISITIONS FONCIERES – POUVOIR SPECIAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°CM15042024-09, décidant d'engager une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et une enquête parcellaire conjointe pour le secteur « Les Terrasses ».

CONSIDERANT qu'après enquête publique et avis favorable du commissaire enquêteur, le préfet, par arrêté du 30 avril 2025, a déclaré d'utilité publique l'opération d'aménagement d'une zone d'habitat mixte sur ce secteur.

CONSIDERANT que cet arrêté a fait l'objet d'un affichage pendant 2 mois et qu'à l'issue de cette période, la Commune a confirmé son intention de poursuivre la procédure d'expropriation.

CONSIDERANT que la prochaine étape de la procédure consiste à saisir le juge de l'expropriation afin que celui-ci se prononce sur l'indemnité qui devra être versée à l'exproprié et qu'il est proposé, dans le cadre de la convention de négociation foncière conclue avec Vendée Expansion, de confier à M. Nicolas MUSCHE, négociateur foncier, un pouvoir spécial lui permettant d'assister la Commune devant la juridiction d'expropriation.

Envoyé en préfecture le 12/09/2025

Reçu en préfecture le 12/09/2025

Publié le

ID : 085-218501823-20250908-CM08092025_07-DE



LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DONNE un pouvoir spécial à Monsieur Nicolas MUSCHE, pour assister la Commune de Pouzauges devant la juridiction d'expropriation, dans le cadre du dossier relatif au projet d'aménagement d'une zone d'habitat mixte sur le secteur des Terrasses, sur le territoire de la commune de Pouzauges

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Alexandre GUILLOTEAU
Secrétaire de séance